



Commune d'HOUDAIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2018-158 DU 27 SEPTEMBRE 2018

OBJET : REGLEMENTATION DES MODALITES D'IMPLANTATION DES COMPTEURS DE TYPE « LINKY »

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 18 h 00, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro, en séance publique.

Madame le Maire, présidente, déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Madame Isabelle LEVENT-RUCKEBUSCH, Monsieur Daniel LEFEBVRE (18h14), Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI-MALECKI, Monsieur Michel LHEUREUX, Madame Emilie AGACHE, Monsieur Christian DUBOIS, Madame Valentine BOURGEOIS (18h32), Monsieur Bernard MAISNIL, Madame Amélie FRANCOIS-PRZYBYLA (18h54), Madame Marie-Christine LAURADOUX-CHANEZ, Madame Corinne JANUS-GUILBERT, Madame Nathalie POLANSKI-TRINEL, Madame Nathalie DELBARRE, Madame Cathy PIQUE, Monsieur Gérard CAILLIAU, Monsieur Marc KOPACZYK, Madame Marie-Christine CLIQUET, Madame Pascale HOURRIEZ, Madame Geneviève CLEMENT, Monsieur Daniel MADAJEWSKI, Monsieur Michel DELOBELLE, Monsieur Patrick CHOQUET, Madame Marie-Josée GOLLLOT.

Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :

Madame Amélie FRANCOIS-PRZYBYLA (à Madame Nathalie POLANSKI-TRINEL jusqu'à 18h54), Monsieur Dominique PENEL (à Monsieur Daniel LEFEBVRE à partir de 18h14), Madame Claudine EMERY (à Monsieur Bernard MAISNIL), Monsieur Frédéric SCHULZ (à Monsieur Christian DUBOIS), Monsieur Guy BEURAIN (à Madame Nathalie DELBARRE), Madame Martine POHIER (à Monsieur Marc KOPACZYK).

Est absente :

Madame Sandrine DELPIERRE.

Soit :

- 20 conseillers présents, 5 conseillers absents ayant donné procuration, soit 25 votants jusqu'à 18h13 ;
- 21 conseillers présents, 6 conseillers absents ayant donné procuration, soit 27 votants à partir de 18h14 ;
- 22 conseillers présents, 6 conseillers absents ayant donné procuration, soit 28 votants à partir de 18h32 ;
- 23 conseillers présents, 5 conseillers absents ayant donné procuration, soit 28 votants à partir de 18h54.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Christian DUBOIS secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée que considérant que l'installation des compteurs « LINKY » fait l'objet d'une forte préoccupation de la part de nombreux habitants de la commune de Houdain et au vu du nombre de courriers reçus en mairie, Madame le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal qu'elle va prendre un arrêté concernant l'implantation de ces compteurs.

Il sera proposé les conditions mentionnées ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Suivant l'exposé de Madame le Maire ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à la prise d'un arrêté par Madame le Maire concernant l'implantation des compteurs « LINKY » selon les conditions suivantes :

1° L'opérateur chargé de la pose des compteurs « LINKY » devra garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

